

Province de Québec
MRC d’Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 12 NOVEMBRE 2024 À 19 H, AU 143, RUE DE L’ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS
LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5

Sont absents à cette séance :

Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6
----------------------------	----------------------

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Martin Tourigny, maire.

2024-11-510

2. ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

RENCONTRE AVEC LES RESPONSABLES DU SERVICE DE GARDE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l’ordre du jour;

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024;

4. TRÉSORERIE

4.1 Adoption des comptes à payer en date du 31 octobre 2024;

5. RÈGLEMENTATION

- 5.1 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil;
- 5.2 Contrôle budgétaire - Dépôt des états comparatifs;
- 5.3 État des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes impayées;
- 5.4 Résolution pour la reddition finale PRABAM;
- 5.5 Résolution pour la reddition PSIRSPE;
- 5.6 Résolution pour l’emprunt temporaire de la Rue Proulx;
- 5.7 Résolution pour notre participation au programme Éco Énergie 360;

6. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

- 6.1 Édition 2025 du programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi;
- 6.2 Prix Hommage bénévolat-Québec édition 2025;
- 6.3 Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques;
- 6.4 Projet d’agrandissement de la bibliothèque;
- 6.5 Licence pour les courriels des élus;
- 6.6 Pancarte de la municipalité;
- 6.7 Comité loisir;

7. RAPPORTS DES COMITÉS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. VARIA

10. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.

Prochain conseil, le mardi 10 décembre 2024 à 19h.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil.

II EST PROPOSÉ par monsieur Grégoire Bergeron appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PROCÈS-VERBAL

2024-11-511

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. TRÉSORERIE

2024-11-512

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2024

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'octobre 2024 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 345 298,70 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

ATTENDU le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'octobre 2024 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 345 298,70 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu que les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2024

Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

5. RÈGLEMENTATION

2024-11-513

5.1 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONFORMÉMENT à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général et greffier-trésorier confirme que tous les membres du conseil ont déposé leur mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires.

5.2 CONTRÔLE BUDGÉTAIRE - DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

CONFORMÉMENT à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, dépose aux membres du conseil les états comparatifs qui comparent les revenus et les dépenses de l'exercice courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante à celui-ci.

2024-11-514

5.3 ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal du Québec* qui stipule que le greffier-trésorier doit déposer un état des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales aux membres du conseil et que cet état soit approuvé par ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu d'approuver le rapport d'état des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Samuel pour taxes municipales et que le greffier-trésorier transmette au bureau de la MRC l'extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires joint en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente et qu'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.

Il est également résolu que le rapport d'état soit déposé en annexe 1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-515

5.4 RÉOLUTION POUR LA REDDITION FINALE DES RÉNOVATIONS DU BUREAU MUNICIPAL DANS LE CADRE DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DU QUÉBEC PRABAM

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation du bureau municipal sont terminés et que la facture a été payée;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie des frais sont admissibles à un remboursement par le programme PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH exige une vérification comptable de la demande de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu que le conseil entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale dans le PRABAM et d'autoriser monsieur Stéphan Emond à procéder à la reddition finale des comptes de la rénovation du bureau municipal dans le programme PRABAM. Il est également résolu de mandater la firme Groupe RDL Victoriaville pour procéder à la vérification de la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-516

5.5 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-08-087

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-08-087 présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petites envergures désigne madame Valérie Nault comme personne autorisée à signer les documents relatifs au projet;

CONSIDÉRANT QUE madame Valérie Nault n'est plus à l'emploi de la municipalité de Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphan Emond est maintenant directeur général et greffier trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu que le conseil modifie la résolution 2021-08-087 et remplace madame Valérie Nault par monsieur Stéphan Emond à titre de personne désignée à signer les documents.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2024-11-517

5.6 DEMANDE DE PRÊT POUR PAIEMENT DU CONTRACTEUR RUE PROULX

ATTENDU QUE à la suite de l’appel d’offre pour les travaux de réfection de la rue Proulx, le contrat a été attribué à la firme EMP Inc de Lyster, Québec;

ATTENDU QUE Les sommes encourues seront remboursées par le programme TECQ;

ATTENDU QUE Les travaux ont été effectués et que les paiements seront dus avant le remboursement de la TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d’autoriser monsieur Stéphan Emond d’effectuer une demande de prêt temporaire au montant de 441 000.00\$ auprès de notre institution financière afin de payer les frais encourus en attendant le remboursement du programme TECQ.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2024-11-518

5.7 INTENTION DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D’AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE *ÉCO ÉNERGIE 360* DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « **FQM** ») a lancé « *ÉcoÉnergie 360* » (ci-après « *ÉcoÉnergie 360* »), soit une initiative de décarbonation et d’amélioration de la performance énergétique d’actifs municipaux;

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d’ÉcoÉnergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d’accélérer la mise en place de mesures d’efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a pris connaissance du programme ÉcoÉnergie 360;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire bénéficier du programme ÉcoÉnergie 360;

ATTENDU QUE pour évaluer l’admissibilité des travaux au programme Éco Énergie 360, des renseignements à l’égard des actifs municipaux de la Municipalité de Saint-Samuel doivent être colligés et utilisés par la FQM, ÉcoÉnergie 360 ou tout autre intervenant ou partenaire au programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel:

- déclare sa volonté de participer au programme d’ÉcoÉnergie 360;
- autorise la prise d’informations, d’inventaires ou analyses pouvant être effectuées par la FQM, ÉcoÉnergie 360, et tout autre intervenant ou partenaire au programme, afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l’admissibilité de ces travaux, et ce, sur l’ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Samuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM ou ÉcoÉnergie 360 pour l’exécution de travaux selon les paramètres du programme ÉcoÉnergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Samuel confirme son intention de participer au programme ÉcoÉnergie 360 ;

QUE la Municipalité de Saint-Samuel autorise la direction générale à :

- collaborer avec FQM, ÉcoÉnergie 360 et tout autre intervenant ou partenaire au programme, à la prise d'informations, d'inventaires ou analyses afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Samuel;
- transmettre à FQM, ÉcoÉnergie 360 et tout autre intervenant ou partenaire au programme, tous documents, données, renseignements ou autorisations d'accès en lien avec les actifs municipaux ou les sources de consommation d'énergie;
- effectuer toutes démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

2024-11-519

6.1 ÉDITION 2025 DU PROGRAMME TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI 2025

Il est proposé par madame Evelynne Lampron, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu d'accepter la demande de participation pour le programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour l'année 2025 en versant une aide financière de 800 \$.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2024-11-520

6.2 PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC ÉDITION 2025

ATTENDU la volonté du conseil de reconnaître l'engagement bénévole;

ATTENDU la grande implication de nos bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Evelynne Lampron et résolu de poser la candidature de madame Katy Lambert pour la catégorie bénévole 36 ans et plus et de madame Flavie Arsenault pour la catégorie 14-35 ans pour l'édition 2025 du prix Hommage bénévolat-Québec.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2024-11-521

6.3 MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ATTENDU QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

ATTENDU QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Patrick Mathis et résolu qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité Saint-Samuel reconnaisse officiellement :

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-522

6.4 PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Samuel désire augmenter l'offre à ses citoyens au niveau de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE les locaux sont présentement utilisés à pleine capacité ce qui nous empêche de développer l'offre à la population;

ATTENDU QU'UN montant de 5000.00\$ a été budgété en 2024 et un autre de 5000.00\$ pour 2025;

ATTENDU QU'IL nous sera possible de bénéficier d'une subvention pour couvrir d'autres frais;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des soumissions pour l'agrandissement des locaux et de l'achat d'étagères;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Grégoire Bergeron et résolu de procéder à l'agrandissement de la bibliothèque et à l'achat des étagères.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2024-11-523

6.5 LICENCE POUR LES COURRIELS DES ELUS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Samuel désire augmenter l'efficacité et sécurité de ses communications électroniques avec les élus;

ATTENDU QUE notre service informatique nous propose une licence individuelle pour chacun des élus avec une adresse @saint-samuel.ca;

ATTENDU QUE notre service informatique nous propose le service d'adresse individuelle pour un montant d'environ 10.00\$ par adresse par mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d'acquérir des adresses @saint-samuel.ca pour chacun des élus.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2024-11-524

6.6 PANCARTE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a reçu une offre pour fabriquer et installer une pancarte aux couleurs de la municipalité;

ATTENDU QUE lors des discussions avec les élus, un point a été soulevé qu'il serait intéressant de développer un projet complet au lieu de simplement acheter une pancarte;

ATTENDU QUE Les fêtes du 150^e anniversaire de Saint-Samuel approchent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de démarrer un projet citoyen jumelé aux fêtes du 150^e afin de créer une pancarte personnalisée pour Saint-Samuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-525

6.7 COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE l'option de créer un OSBL pour comité de loisir ne semble pas une bonne option parce que la gestion d'un tel organisme est très demandant;

ATTENDU QU'IL nous a été impossible d'embaucher pour combler le poste des loisirs;

ATTENDU QU'IL nous a été impossible d'en arriver à une entente intermunicipale pour l'embauche d'une ressource partagée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de consulter une firme externe pour combler nos besoins en loisirs en attendant une meilleure solution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Rien à signaler.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions. La période de questions a débuté à 19 h 57 et s'est terminée à 19 h 58 car il n'y a eu aucune question.

9. VARIA

Il a été question de nos systèmes informatiques et des décorations de Noël.

2024-11-526

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu de lever la séance à 20 h 10. La séance est close.

«Je Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Martin Tourigny
Maire

Stéphan Emond
Directeur général
Greffier-trésorier

